



## Pret d'un vehicule ---> vehicule disparu

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Voilà, je possède un véhicule que j'ai prêté à un membre de ma belle famille pour le dépanner. Je lui ai donc laissé les clés et la carte grise du véhicule.

Mon véhicule était alors non assuré car je ne roulais pas avec.  
C'est donc cette personne qui a assuré le véhicule.

Or depuis plus d'1 an, plus aucune nouvelle ni de cette personne, ni du véhicule.  
Par peur de problèmes (amendes etc...) je suis allé à la gendarmerie, qui m'a dit que le véhicule n'était pas volé donc pas d'infraction. De plus ils ont même refusés de prendre ma plainte contre cette personne.

Quel recours puis-je avoir pour me libérer de cela ?

Déclaré le véhicule volé ?

Il me faut la carte grise

Déclaré la Carte grise volé ?

il me faut un Contrôle technique valide. N'utilisant plus le véhicule, je n'en ai pas renouvelé.

Si on me demande la date du vol, que dois-je répondre ?

je précise que j'ai effectué l'année dernière, en 2008, un certificat de non gage via Internet pour être sûr qu'aucunes poursuites ne soient en cours.

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Voilà, je possède un véhicule que j'ai prêté à un membre de ma belle famille pour le dépanner. Je lui ai donc laissé les clés et la carte grise du véhicule.

Mon véhicule était alors non assuré car je ne roulais pas avec.  
C'est donc cette personne qui a assuré le véhicule.

Or depuis plus d'1 an, plus aucune nouvelle ni de cette personne, ni du véhicule.

Par peur de problèmes (amendes etc...) je suis allé à la gendarmerie, qui m'a dit que le véhicule n'était pas volé donc pas d'infraction. De plus ils ont même refusés de prendre ma plainte contre cette personne.

Quel recours puis-je avoir pour me libérer de cela ?

Déclaré le véhicule volé ?

Il me faut la carte grise

Déclaré la Carte grise volé ?

il me faut un Contrôle technique valide. N'utilisant plus le véhicule, je n'en ai pas renouvelé.

Si on me demande la date du vol, que dois-je répondre ?

je précise que j'ai effectué l'année dernière, en 2008, un certificat de non gage via Internet pour être sûr qu'aucunes poursuites ne soient en cours.

Malheureusement, vous ne pouvez pas porter plainte pour vol dans la mesure où justement, il n'y a pas eu de vol. Le vol se définit comme la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui, or ici, vous avez volontairement remis le bien à la personne.

Toute fausse déclaration est à proscrire.

Vous devez adresser une lettre recommandée AR à votre "ami" pour lui demander la restitution du véhicule.

Si vous ne le retrouvez pas ou s'il ne répond pas, il faudrait intenter une action devant le tribunal d'instance (si valeur voiture inférieure à 10 000 euros) sur le fondement de l'article 1147 du Code civil.

Très cordialement.